



A l'attention des

- Clubs
- CTC
- DAL
- FDL

Marcoussis, le 2 décembre 2025

Lettre transmise par courriel

Objet : Directive World Rugby – Manipulation du ballon dans un ruck

Mesdames, Messieurs,

Dans l'optique de favoriser la continuité du jeu et maximiser le temps de jeu ("*Ball in play*"), les instances de World Rugby ont décidé de donner plus de latitude aux joueurs en position de demi de mêlée pour accélérer les sorties de ballon lors des rucks, notamment en cas de formation d'une "*chenille*" ou à la suite de l'injonction de l'arbitre de jouer le ballon.

En suivant ce lien : <https://ffr.fromsmash.com/Communique-ruck-manipulation>, vous trouverez une série de quatre extraits vidéo (à vitesse réelle puis vitesse réduite) illustrant les actions qui sont dorénavant tolérées bien qu'elles aillent à l'encontre de la règle telle qu'elle est écrite et devrait être appliquée.

En effet, dans tous les cas de ce montage, le ballon est "*digéré*" et disponible, mais plutôt que de perdre du temps à obliger le joueur en position de demi de mêlée à déplacer le ballon au pied depuis une position en jeu, il est dorénavant autorisé de le laisser déplacer le ballon à la main, même depuis une position hors-jeu afin de l'extraire plus rapidement.

Dans les faits, l'équipe non-utilisatrice peut toutefois intervenir depuis une position en jeu dès que le ballon sort du ruck ou que le joueur en position de demi de mêlée le soulève (dans ce dernier cas, la règle expérimentale qui le "*protège*" continue de s'appliquer).

Cette directive est applicable avec effet immédiat.

Cédric MARCHAT

Responsable du secteur fédéral des officiels de matchs

Stéphane GUILLOT-DEMONToux

Coordinateur de la formation nationale

Copie :

DTN

DCSOM

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RUGBY

3-5 rue Jean de Montaigu - 91 463 Marcoussis Cedex
T: +33 (0) 1 69 63 64 65
www.ffr.fr